



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 9 juillet 2018 à 19h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation au règlement de zonage numéro 745, article 6.7.4.6, relativement aux normes concernant un abri d'auto attaché, afin d'autoriser la fermeture des murs dans une proportion de 53,8% au lieu d'un maximum de 50,0 %.

La propriété concernée est située dans la zone Ra-13 et comprend le lot numéro 5 556 731 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 60, rue Cormier à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce vingt-deuxième jour du mois de juin 2018.

BRUNO POULIN, CPA CMA
Secrétaire-trésorier